

Bulletin d'histoire politique

Normand Lester et Robin Philpot, Les Secrets d'option Canada, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2006, 168 p.

Jacques Jourdain



Volume 15, numéro 1, automne 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056105ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056105ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jourdain, J. (2006). Compte rendu de [Normand Lester et Robin Philpot, Les Secrets d'option Canada, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2006, 168 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 15(1), 295–296. <https://doi.org/10.7202/1056105ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Normand Lester et Robin Philpot, *Les Secrets d'option Canada*, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2006, 168 p.

JACQUES JOURDAIN
Candidat au doctorat en science politique
Université du Québec à Montréal

Pour retracer la genèse du scandale des commandites, Normand Lester et Robin Philpot ont analysé des documents comptables appartenant à Option Canada, cet organisme incorporé le 7 septembre 1995 à Montréal. Option Canada dépensera illégalement une somme de 5,2 millions de dollars, mise à sa disposition par le ministère du Patrimoine canadien, durant le référendum de 1995, pour promouvoir l'unité canadienne. Il s'agit de fonds publics détournés à des fins partisans. En ne respectant pas la Loi sur la consultation populaire, l'organisme viole aussi le Pacte international sur les droits civils adopté par l'ONU et entériné par le Canada, en 1966, ainsi que la Charte d'Helsinki, signée en 1975 par Pierre Trudeau. Comment cette arnaque a-t-elle été possible ?

Initialement, la loi québécoise autorisait les camps du Non et du Oui à dépenser 5 086 979 \$ pour faire la promotion d'options politiques antinomiques. Officiellement, le camp du Non a déclaré des dépenses de 4 709 693 \$ alors que le camp du Oui a reconnu des déboursés de 4 835 576 \$. Sauf que de nombreuses dépenses des opposants à la souveraineté ont été défrayées par Option Canada.

Les preuves pullulent ! Par exemple, pour appuyer le statu quo constitutionnel, Pierre S. Pettigrew a publié une série d'articles dans *La Presse* en facturant à Option Canada la somme de 12 000 \$¹. En outre, plusieurs contrats octroyés à des firmes² de publicité ont été défrayés par Option Canada plutôt que par le camp du Non ! Dans la foulée, le Conseil québécois des gens

d'affaires pour le Canada a reçu 343 760 \$ d'Option Canada pour organiser, au Palais des Congrès de Montréal, un rassemblement des gens d'affaires opposés à la souveraineté, le 18 octobre 1995. On pousse l'audace jusqu'à défrayer le coût des repas de plusieurs convives lors des conférences du chef du NON, Daniel Johnson, de façon à présenter l'image unanime d'une bourgeoisie³ défavorable à la souveraineté. Plus de 3 000 \$ ont ainsi été dépensés sans toutefois être comptabilisés par le camp du Non !

Quelques animateurs et animatrices ainsi que des professionnels de l'organisation ont effectué du travail bénévole pour le camp du NON, travail pourtant facturé à Option Canada. Du travail partisan encore une fois payé à même les fonds publics. Option Canada a même déboursé 160 000 \$ pour assurer la distribution gratuite au Québec de 30 000 copies du livre de Ben Wicks, *Dear Canada, A Love Letter to my Country*. N'oublions pas également que le grand « party » du Comité des Québécoises et Québécois pour le NON, qui aurait dû être payé par le Parti libéral du Québec, l'a été, en réalité, par Option Canada. Mais c'est toutefois le Parti libéral du Canada qui a déboursé les 8 millions de dollars pour l'achat de tous les panneaux-réclame du Québec et la somme encourue pour l'organisation du « love-in », cette manifestation d'amour, tenue à Montréal, le 27 octobre 1995.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Stéphane Dion, alors professeur de science politique à l'Université de Montréal, a, quant à lui, reçu des contrats du Conseil privé de la Reine pour se présenter à Radio-Canada à titre d'expert favorable au Non.
2. Les entreprises BCP, Everest, Morrow, Créatec+, Goliath, Glenayre, le Groupe Cible, Scoop Communications, Genesis et Médiacom comptent au rang des principales concernées.
3. Une intrigue demeure non-résolue : on ignore toujours qui a demandé à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et à la Jeune Chambre de Commerce de Montréal d'envoyer leur facture à Option Canada plutôt qu'au comité du NON !